

UNOR - AORA

**PROJET POUR UNE
RESERVE
OPERATIONNELLE DE
L'UNION EUROPEENNE -
PROPOSITION DE
L'UNOR-AORA**

Cette proposition a été adoptée le samedi 1
juillet 2017 par les membres de l'UNOR-AORA

Capitaine POUSSEL, Président de l'UNOR-AORA, Vice-président de l'UNOR-PACA

**PROJET POUR UNE RESERVE OPERATIONNELLE DE L'UNION EUROPEENNE - PROPOSITION
DE L'UNOR-AORA**

SOMMAIRE

I - POURQUOI UNE RESERVE OPERATIONNELLE DE L'UNION EUROPEENNE ?	3
II - LE RESSORTISSANT EUROPEEN.....	4
III - UN DRAPEAU COMMUN	4
IV - UN UNIFORME COMMUN	5
V - UN ARMEMENT COMMUN	5
VI - UN CORPS D'ARMEE DE RESERVE TYPE	5
VII - LES CADETS DE LA DEFENSE EUROPEENNE.....	5
VIII - UNE ECOLE EUROPEENNE D'OFFICIERS DE RESERVE D'ETAT-MAJOR	6
IX - UN CENTRE DE CONTROLE	6
X - CONCLUSION	7

I - POURQUOI UNE RESERVE OPERATIONNELLE DE L'UNION EUROPEENNE ?

En France, lorsque l'on parle de l'Union Européenne, la population a l'impression que depuis des décennies l'Union Européenne ne cesse de commencer sa construction. L'Union Européenne lui semble lointaine, pour ne pas dire une utopie de politiques.

En créant une Armée de Réservistes Européens chargés de la Défense Opérationnelle du Territoire Européen, l'Union Européenne fera prendre conscience à la population européenne qu'elle constitue un seul et même peuple pour un seul et même territoire !

Alors que les Etats membres construisent « le Droit Européen », la population doit prendre conscience que l'appartenance à une Union engage aussi des Devoirs.

Au fil des siècles chaque famille européenne a fourni ses hommes pour défendre leur patrie. La Réserve Opérationnelle de l'Union Européenne leur fera prendre conscience que leur patrie s'est élargie au territoire Européen.

L'Union Européenne peut donc construire une force de Réserve Opérationnelle pour la Défense du Territoire Européen. Il lui suffit d'agir à trois niveaux.

Premièrement, en demandant aux pays membres de mettre en place un ensemble de Corps d'Armée de Réserve identique sur tout le territoire de l'Union Européenne.

Deuxièmement, en mettant en place un Etat-major Européen spécialisé pour coordonner les efforts des Corps d'Armées de Réserve de l'UE. En mettant en place dès à présent cet Etat-major, cela

éviterait à l'UE d'être prise au dépourvu, à une époque où l'enchaînement des événements ne laisse plus le temps au temps.

Troisièmement, en permettant à tous les Ressortissants de l'Union Européenne de servir dans les Unités de réserve les plus proches de leur domicile principal.

II - LE RESSORTISSANT EUROPEEN

Il s'agit du citoyen européen installé dans un pays de l'Union Européenne dont il n'a pas la nationalité.

Actuellement ce citoyen peut voter et se présenter pour les élections municipales de la mairie où se trouve son domicile principal. C'est un droit que lui accorde l'Union Européenne.

A ce droit, l'Union Européenne devrait y associer le devoir de défendre ce territoire en rejoignant l'Unité de Réserve la plus proche de son domicile principal.

III - UN DRAPEAU COMMUN

Historiquement le Drapeau Français a fait prendre conscience aux habitants des régions françaises qu'ils formaient une nation.

En dotant les unités de réserve du drapeau Européen, les habitants des différents pays prendront pleinement conscience qu'ils appartiennent à cette Nation Européenne, que nous appelons « UNION EUROPEENNE ».

IV - UN UNIFORME COMMUN

Cet uniforme commun à toutes les unités de réserves de l'Union Européenne permettra au citoyen de se sentir chez lui, partout sur le territoire de l'Union Européenne.

V - UN ARMEMENT COMMUN

L'armement commun permettra lui aussi de faire des économies d'échelle car il sera produit en grande quantité (donc à coût modéré). En cas de besoin, il permettra à tout citoyen européen de prendre immédiatement part aux opérations, où qu'il se trouve, sans avoir à s'adapter à un armement inconnu.

VI - UN CORPS D'ARMEE DE RESERVE TYPE

Nous ne nous étendrons pas sur le Corps d'Armée type car nous l'avons déjà proposé aux parlementaires Français. Vous le trouverez dans les pièces jointes.

Le nombre de Corps d'Armées par pays membres dépendra de l'importance du peuplement du pays membre.

VII - LES CADETS DE LA DEFENSE EUROPEENNE

Là aussi nous vous invitons à consulter les pièces jointes où se trouve le dossier proposé aux parlementaires Français. Il a pour principal

intérêt non seulement de ne pas impliquer le ministère des finances, mais encore de permettre la participation de tous les citoyens.

VIII - UNE ECOLE EUROPEENNE D'OFFICIERS DE RESERVE D'ETAT-MAJOR

Il importe de mettre en place le plus rapidement possible une Ecole Européenne d'Officiers de réserve d'Etat-major permettant d'alimenter l'Etat-major Européen chargé de l'Armée Européenne de réserve.

Les terroristes nous prouvent régulièrement que les menaces qui visent les Européens ne tiennent pas compte de la lenteur de la construction de l'Union Européenne. A tout moment une grave menace peut surgir. Elle mettrait certainement d'accord les chefs d'Etats des pays membres, mais elle ne leur laisserait pas le temps de construire cet Etat-major.

IX - UN CENTRE DE CONTROLE

Antenne de l'Etat-major Européen de l'Armée de Réserve Européenne, il suivra la mise en place des corps d'armées de réserve dans les différents Etats membres de l'UE. Il contrôlera leur liaison avec l'Etat-major Européen de l'Armée de Réserve Européenne. Il veillera à ce que cette liaison soit pérenne.

X - CONCLUSION

La mise en place d'une Armée de Réserve Européenne sera le meilleur ferment pour accélérer la construction de l'Union Européenne.

Quoique l'on puisse en penser, le Citoyen Soldat Européen sera aussi le constructeur de l'Union Européenne.

La solidarité entre Frères d'Armes a ses raisons que la raison ignore.

Le capitaine POUSSEL

Président de l'UNOR-AORA

Vice-président de l'UNOR-PACA

UNOR-AORA
Maison du Combattant
44 rue Célony
13 100 AIX en PROVENCE

aora.unor@laposte.net

www.unor-aora.fr